



FICHE D'INSCRIPTION 2024 – 2025

	Date	Règlement(s)
Inscription		
Certificat Médical		
Demande de licence		

Cadre réservé à Dieulefit Aïkido (ne rien y inscrire)

Nom, Prénom :

Date de naissance : Sexe : M / F

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. Domicile : autre :

Courriel (@) :

Grade (Kyu / Dan) :

Séquelles de blessures ou autres difficultés à signaler :

.....

- * J'autorise le club à diffuser ma photo sur le site de Dieulefit Aïkido et dans la presse : ☐ OUI ☐ NON
- * Règlements à l'ordre de Dieulefit Aïkido (si plusieurs chèques, mettre dates d'encaissement au dos)

- ✶ **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.**
(le règlement ainsi que toutes les infos et docs se trouvent sur notre site [dieulefit-aikido .fr](https://www.dieulefit-aikido.fr))

Pour tous, écrire en toute lettre « **LU et APPROUVE** », dater et signer

➤ **ET EN PLUS POUR LES MINEUR(E)S ; Noms et prénoms des deux parents :**

.....

Éventuellement, adresse complémentaire :

Nom de(s) la personne(s) autorisée(s) :

Autorisations : Je, soussigné(e),

- 1 Autorise mon enfant à pratiquer l'AïKIDO et à ce titre à participer aux déplacements, stages organisés dans le cadre du calendrier officiel des Fédérations, Liges, Comités Départementaux et Associations Déclarées, ainsi qu'aux cours de l'année sportive considérée.
- 2 Autorise le responsable de l'accompagnement et/ou du séjour à :
 - ~ Faire soigner mon enfant
 - ~ Faire pratiquer toute intervention chirurgicale prescrite par le corps médical consulté et dans ce but
 - ~ Faire procéder éventuellement à une anesthésie générale.
 - ~ M'engage à rembourser le club des frais médicaux qu'il serait tenu d'engager à cette occasion.
- 3 Autorise le club à diffuser la photo de mon enfant sur le site du club et dans la presse : ☐ OUI ☐ NON

Ecrire en toute lettre « **LU et APPROUVE** », dater et signer

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ ADULTES

exigé pour le renouvellement d'une licence sportive

conformément à l'arrêté du 7 mai 2021.

FFAAA-2021-171-NDI-COMMEDICALE – PAGE 6/7

Annule et remplace l'édition du 26 mai 2020

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON. DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
À CE JOUR :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
<i>NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du/ de la licencié-e.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir : attestez simplement, selon les modalités prévues par la Fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à l'une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir : consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire de santé est confidentiel.

Vous devez uniquement transmettre à votre club une attestation (cf. modèle sur la page suivante), selon laquelle vous avez répondu par la négative à l'ensemble des questions, mais pas le questionnaire-même.

ATTESTATION DE SANTÉ

FFAAA-2021-171-NDI-COMMEDICALE – PAGE 7/7

Annule et remplace l'édition du 26 mai 2020

Dans le cadre de la demande de licence auprès de la FFAAA, je soussigné-e atteste avoir rempli le Questionnaire de santé fixé par arrêté du Ministre chargé des Sports, (adultes : daté du 20 avril 2017 et publié au Journal officiel du 4 mai 2017 ; enfants : daté du 7 mai 2021 et publié au Journal officiel du 8 mai 2021)

Dans le respect du secret médical, je conserve ledit questionnaire strictement personnel et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence.

Conformément aux dispositions de l'article D. 231-1-4 du Code du sport,

☐ J'ai répondu NON à la totalité des rubriques du questionnaire.

⇒ Dans ce cas, je transmets la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence.

☐ J'ai répondu OUI à l'une ou à plusieurs rubriques du questionnaire.

⇒ Dans ce cas, je suis informé-e que je dois produire à mon club un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique.

NOM et prénom : _____

Date : _____

Fait à : _____

Signature :



Agrément N°75 S 273, Arrêté Ministériel du 7 octobre 1985

Membre de l'Union des Fédérations d'Aïkido - Membre pour la France de la Fédération Internationale d'Aïkido

DEMANDE DE LICENCE FÉDÉRALE

➤ A remettre au club

TARIF LICENCE ☐ 38 € (adultes) ☐ 26 € (enfant né-e après le 01.09.2011) ☐ 21 € (étranger) ☐ 21 € (sport santé) dans club référencé	☐ Première licence ☐ Renouvellement de licence FFAAA N° de licence : _____	CLUB Nom du club : _____ Numéro de club : _____
INFORMATIONS PERSONNELLES		
Date de naissance* : ____/____/____		
Sexe* : ☐ masculin ☐ féminin		
Nom* : _____ Prénom* : _____		
Adresse* : _____ _____		
Code Postal* : ____/____/____/____ Ville* : _____		
Tél. : ____/____/____/____/____/____/____/____ E-mail : _____@_____		
CERTIFICAT MÉDICAL d'absence de contre-indication à la pratique du sport (Cocher la case qui vous concerne) ☐ Certificat médical fourni au club pour les majeurs uniquement. ☐ Attestation à fournir au club, suite à la réponse par la négative à toutes les questions de l'auto-questionnaire santé . ☐ Licence administrative (pas de pratique des disciplines fédérales) – sans certificat médical . * Pour les mineurs plus de certificat médical, remplir obligatoirement le questionnaire de santé par le représentant-e légal-e		
ASSURANCE - OPTIONS DE GARANTIE (Voir tableau des garanties au verso) * Le/La licencié-e déclare avoir pris connaissance des conditions d'assurance obligatoires et facultatives qui lui sont proposées. La souscription des options d'assurance est soumise à des limites d'âge : le/la bénéficiaire doit avoir au moins 16 ans à la date de l'événement assuré (accident) ; pour les bénéficiaires âgé-e-s de 70 ans ou plus à la date de l'événement assuré, le montant du capital prévu en cas d'invalidité permanente ou de décès est limité aux garanties de base (cf. tableau au verso). ☐ Option 1 : soit 11 € ☐ Option 2 : soit 15 € ☐ Le/La licencié-e déclare refuser les options. Le formulaire de souscription est à télécharger dans « mon espace FFAAA – onglet Licence » puis à retourner signé avec le chèque à l'ordre de la FFAAA: FFAAA, 11 rue Jules Vallès, 75011 Paris.		
Date et signature du licencié-e ou de son représentant légal pour les mineur-e-s* : _____		

À REMPLIR PAR LE/LA LICENCIÉ-E

* ☐ Je reconnais avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances ci-dessous proposées avec la licence.

* ☐ Je reconnais avoir pris connaissance du paragraphe relatif à la protection des données personnelles figurant au dos de ce formulaire.

* ☐ Je vais avoir un rôle d'encadrant, de bénévole, d'administrateur ou d'enseignant cette saison. La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L.212-1 et L. 322-1 du code du sport. A ce titre, j'accepte que les éléments constitutifs de mon identité figurant sur la présente demande soient transmis par la Fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué. J'ai compris l'objet de ce contrôle.

*** Champs obligatoires**



réinventons / notre métier

La FFAAA attire l'attention du licencié sur les risques d'accidents corporels que peut occasionner la pratique de son sport
La FFAAA conseille au licencié la souscription des garanties complémentaires ci-dessous proposées par Axa
Les garanties ci-dessous s'entendent par sinistre et par assuré et l'engagement de l'assureur ne peut excéder la somme de 1.525.000 € pour l'ensemble des dommages consécutifs à un même événement quel que soit le nombre des victimes

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISE
Décès	Garantie de base : 7 500 € Option 1 : 30 000 € Option 2 : 45 000 €	Néant
Invalidité Permanente inférieure à 60%	Garantie de base : 20 000 € Option 1 : 30 000 € Option 2 : 50.000 €	Néant
Invalidité Permanente supérieure ou égale à 60%	Garantie de base : 30 000 € Option 1 : 50 000 € Option 2 : 70.000 €	Néant
Incapacité Temporaire ou Indemnités Journalières (IJ) Pendant 365 jours maximum	Option 1 : 25 € / jour Option 2 : 45 € / jour	4 jours
Traitement médical (dont forfait hospitalier) <u>Sous déduction du régime de base et de la complémentaire éventuelle</u>	20.000 €	Néant
Frais et soins de prothèses : .. Dentaires et orthodontiques .. Auditifs, Orthopédiques	600 €	Néant
Frais d'optique (monture et verres ou lentilles)	600 €	Néant
Frais de transport	450 €	Néant
Frais de rapatriement	2.000 €	Néant
Aide pédagogique à domicile .. Par jour scolaire d'absence à partir du 31 ^{er} jour continu d'absence	50 € Avec maximum de 2000 €	30 jours

AGENCE NERESTAN – 6 Cours Goudouli 31130 Quint-Fonsegrives – 05 61 200 500 – Jean-Philippe NERESTAN N°Orias 07013491 Laurent NERESTAN N°Orias 07008987

L'Assistance à l'étranger : la garantie intervient après appel au 01.55.92.27.67 en précisant FFAAA et le numéro de police 5005058.

La part individuelle accident du contrat d'assurance (0,78 €) de la Fédération n'est pas obligatoire. En cas de refus, tout-e licencié-e devra justifier d'une couverture auprès de la compagnie de son choix.

L'attention des adhérent-e-s est attirée sur le fait que les garanties, offertes par le contrat d'assurance de groupe souscrit par la FFAAA en cas d'accident corporel, revêtent un caractère forfaitaire et limité, même dans l'option la plus étendue, et non un caractère indemnitaire ; les adhérent-e-s qui souhaitent bénéficier d'une garantie intégrale de leurs dommages sont invité-e-s à souscrire une assurance personnelle couvrant les accidents survenant au cours de la pratique sportive.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles transmises par ce formulaire seront transmises à la FFAAA par le club et feront l'objet d'un traitement fondé sur les intérêts légitimes poursuivis par la Fédération, ayant pour finalité : la gestion de ses licences, des grades et formations continues et diplômantes, la gestion des assurances et options, l'établissement de statistiques, la communication envers ses licencié-e-s. Ces informations issues d'une source tierce sont nécessaires au bon fonctionnement fédéral.

Les réponses aux questions suivies d'un astérisque sont obligatoires, l'absence de réponse est susceptible de compromettre le bon suivi de votre dossier d'inscription.

Ces informations sont à destination exclusive des services de communication, de formation, de gestion des licences, de statistiques, de gestion des grades (UFA), de gestion de l'assureur AXA et des services publics dans le cadre de demandes de subventions.

Elles seront conservées pendant 11 ans après la dernière prise de licence conformément aux obligations légales en vigueur.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également disposer de droits complémentaires prévus par la législation nationale, tels que la définition de directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer vos droits RGPD, merci de vous adresser par courrier à : FFAAA, Référent Informatique et Liberté, 11, rue Jules Vallès, 75011 Paris ou par mail à ffaaa@aikido.com.fr. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous avez de plus la possibilité d'adresser une plainte auprès de la CNIL si votre demande de droit n'est pas effective dans un délai d'un mois.

DIEULEFIT AIKIDO

est une association régie par la loi 1901, affiliée à la fédération française d'Aïkido, Aïki-Budo et Affinitaires (FFAAA) au sein de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Dieulefit Aïkido propose chaque année des interclubs, des stages avec des professeurs invités, des démonstrations.

Le club a pour vocation d'ouvrir son dojo aux pratiquants des autres clubs, dans le but de partager cette discipline avec le plus grand nombre et d'élargir ainsi l'expérience de chacun conformément à l'esprit de l'aïkido. Il offre également les 2 premiers cours d'essais à chaque nouvel arrivant.

Siège social et adresse postale :
« Dieulefit Aïkido »
5 chemin des Demoiselles
26220 Dieulefit

La licence est l'assurance obligatoire.
Elle permet de suivre des cours et stages partout en France.

Le passeport sportif est facultatif (10€) et suit l'aïkidoka sur son parcours (clubs, enseignants, stages, passages de grades ...).

Les passages de grades (5^{ème} au 1^{er} Kyu) se déroulent au sein du club, ils sont facultatifs. Ils sont matérialisés non par une ceinture de couleur, mais par un diplôme. Lors de l'examen du 1^{er} Dan, le pratiquant deviendra ceinture noire. Elle n'est pas une fin en soi, puisque 1^{er} Dan signifie en japonais «premier pallier »...

L'ENSEIGNEMENT

Les cours sont dispensés par 3 professeurs:

Antoine Cuche 2^{ème} Dan, Brevet Fédéral
pour les cours adultes le lundi et le cours "jeunes samourais" le mercredi

Jean-Luc Corpet 4^{ème} Dan, Brevet d'État,
pour les cours adultes le mercredi

Jean-Denis Roch 3^{ème} Dan, Brevet Fédéral,
pour le cours du vendredi
Ados-adultes et adultes

POUR TOUS

- ~ Réduction de 20% sur la 2^{ème} inscription par famille (*).
- ~ Réduction de 50% sur la 3^{ème} (et +) inscription par famille (*).
- ~ Apporter un kimono blanc (judo ou karaté), une ceinture blanche et des nu-pieds.

♦ Renseignements réductions :
ANCV / Top Dép'Art / Pass'Sport /
Pass' Région / Up sort et loisir /
personne en difficulté financière
➢ Contacter le secrétaire du club
Nicolas Gilson au : 06 98 45 17 87

(*) *Sur la cotisation (la moins chère),
puis ajouter la licence*

**Certificat médical ou attestation santé
obligatoire**

Dans l'esprit d'échange et de partage, les licenciés de **tous les clubs** sont bienvenus au dojo de Dieulefit !

DIEULEFIT AÏKIDO

2024-2025



DOJO > GYMNASSE LE JUNCHER
Vieille route - 26220 DIEULEFIT

CONTACTS :

Philippe MESNARD 06 78 01 59 39
Jean-Denis ROCH 06 20 12 74 54
Nicolas GILSON 06 98 45 17 87

Association Loi 1901 N° 0263013265
FFAAA N° 13 26 07 02
agrément DDJS N° 26 01 026
SIRET N° 441 144 664 00014
SIREN N° 441 144 664
APE N° 926C

L'AÏKIDO

AÏ Harmonie
KI Energie vitale
DO Chemin

L'Aïkido est un art martial japonais créé au début du siècle dernier par le maître

Morihei UESHIBA (1883-1969).

Ce grand réformateur a fait évoluer un art de guerre (mars-ial) vers un art de paix : L'Aïkido ne vise pas à détruire un attaquant, mais à entrer en harmonie avec lui pour neutraliser l'attaque (immobilisation ou projection). En transformant l'opposition des forces dans leur union, le conflit deviendra communication. Il n'y a pas de compétition.

L'Aïkido se pratique à mains-nues (saisies, frappes, coupes) ou avec des armes d'entraînement en bois (sabre, bâton, couteau). Le travail des armes ne prétend pas former des spécialistes, mais permet de développer les notions de vigilance, de centrage, de temps et de distance.

Dynamique et harmonieux, l'Aïkido apporte dès le début plaisir et bien-être en nous assouplissant et nous solidifiant.

Concentration et écoute sont plus importantes que force musculaire ou souplesse articulaire, ce qui rend l'Aïkido accessible aux enfants, femmes et hommes de tous âges.

Cours Enfants et Ados

Particulièrement pour les enfants, il est précieux de proposer une activité sans compétition.

Grâce à une pédagogie adaptée, les enfants peuvent pratiquer soit à main nue, soit avec des armes en bois.

L'Aïkido favorisera leur conscience du corps et le respect mutuel, la synchronisation de leurs gestes tout en extériorisant et canalisant l'énergie qu'ils ont en eux.

Les cours des 6-9 ans sont basés sur l'apprentissage par le jeu et des bases de l'aïkido. Le cours des 10-17 ans est d'avantage axé sur la rigueur des techniques.

HORAIRES

- Jeunes samourais (6-9 ans) :
le mercredi 18h30 - 19h30
- Grands samourais (10-17 ans) :
le vendredi 19h00 - 20h00

TARIFS

- Cours à l'année : 100€
- Cours pour 2 trimestres : 80€
- Cours pour 1 trimestre : 50€

Ajouter la licence annuelle :

- né après le 1/09/2011 26 €
- né avant le 1/09/2011 38 €

*Chèque à l'ordre de Dieulefit Aïkido
réductions sur tarifs, voir au dos.

Cours Adultes

HORAIRES

- Lundi 19h30 - 21h30
- Mercredi 20h - 21h30
- Vendredi 19h00 - 21h15

TARIFS

Cours à l'année:

- Adultes 150€
- Demandeurs d'emploi, étudiants 120€

Cours pour deux trimestres:

- Adultes 110€
- Demandeurs d'emploi, étudiants 85€

Cours pour un trimestre:

- Adultes 70€
- Demandeurs d'emploi, étudiants 55€

Ajouter la licence annuelle: 38 €

*Chèque à l'ordre de Dieulefit Aïkido



* mail: contact@dieulefit-aikido.fr

* <http://www.dieulefit-aikido.fr>